

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de H. BENMRAH, Conseillère communale, relative aux égouts à ciel ouvert au Peterbos.

H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

H. BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst:

Lors du Conseil du mois d'avril, notre collègue Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, a signalé au Collège qu'un égout déversait, depuis plusieurs semaines voire plusieurs mois, des effluves nauséabonds aux abords du bâtiments n°6. L'échevine des « Travaux publics » avait demandé une copie des clichés du problème. Depuis lors, l'écoulement des égouts à l'air libre se poursuit et les habitants se plaignent de voir la Commune et la société de logement « Comensia » se renvoyer la balle. Outre les nuisances olfactives, un risque sanitaire semble évident, d'autant que les animaux vont boire ces écoulements et que les températures augmentant, la charge bactériologique ne manquera pas d'augmenter également, alors même que les habitants (et singulièrement les enfants) passent plus de temps dehors.

Mes questions les suivantes :

- 1) Le Collège peut-il nous informer des raisons du problème d'écoulement d'eaux usées évoqué ci-dessus ?
- 2) Des contacts ont-ils été pris avec « Comensia » et « Vivaqua » ?
- 3) Quelles mesures ont-elles été prises pour régler ce problème ?
- 4) Quelles raisons expliquent la persistance de ce problème depuis si longtemps ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgend antwoord:

La question n'est pas facile à résoudre car le tuyau semble avoir été endommagé par un camion mal garé, c'est-à-dire un camion qui n'aurait pas dû se trouver là. En accord avec la Commune, « Comensia » a chargé des entreprises de procéder à la réparation. Nous pensons que le problème sera résolu dans les semaines à venir. La responsabilité n'est pas encore clairement établie, mais nous avons décidé ensemble de procéder de la sorte afin de pouvoir enfin réparer les dégâts.

Le cas sera également soumis à l'assurance. Il sera alors décidé qui prendra en charge les frais de réparation.

H. BENMRAH estime regrettable d'avoir laissé les citoyens dans une telle situation durant plusieurs mois. La Commune dispose de l'autorité et il n'était pas nécessaire d'attendre autant de temps pour procéder à des réparations.